

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 2 janvier 2018 modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration**

NOR : INTV1800134S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L.313-11 (11°), L.311-12, L. 511-4 (10°), L. 521-3 (5°), L. 523-4, L. 832-1 (16°), R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n° 2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 modifiée portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'annexe 1 de la décision du 17 janvier 2017 susvisée est remplacée par l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'OFII et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2018.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS POUR PARTICIPER AU COLLÈGE À COMPÉTENCE NATIONALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dr Amoussou Patrick.  
Dr Aoussou Philippe.  
Dr Bantman Patrick.  
Dr Barennes Catherine.  
Dr Baril Marc.  
Dr Beaupère Bénédicte.  
Dr Benazouz Mohamed Mehdi.  
Dr Bernard Thierry.  
Dr Bisbal Pierre.  
Dr Bouhafis Sherine.  
Dr Boulenoir Abdelmadjid.  
Dr Bourgois Clémence.  
Dr Brisacier Patrick.  
Dr Candillier Charles.  
Dr Chalgoui Ferhat.  
Dr Cireno Sylvie.  
Dr Conan Lionel.  
Dr Coulonges Florence.  
Dr Crocq Marc Antoine.  
Dr Daschievici Heymans Carmen.  
Dr Delaunay Francis.  
Dr Delprat-Chatton Pascale.  
Dr Desplanques Jacques.  
Dr Douillard-Slomczynski Véronique.  
Dr Dumont Bertrand.  
Dr Durant François.  
Dr Dussartre Jean Maurice.  
Dr Egoumenides Marc.  
Dr Eutrope Martine.  
Dr Ferjani Borhane.  
Dr Gadenne-Jacob Isabelle.  
Dr Gaubert-Maréchal Emilie.  
Dr Gerlier Jean-Luc.  
Dr Grassineau Dominique.  
Dr Grosso Luigi.  
Dr Haddad Michel.  
Dr Jedreski Nadine.  
Dr Joseph Olivier.  
Dr Khan Shaghaghi Charles.  
Dr Kla Eric.  
Dr Khodja Mohamed Djamel.  
Dr Larsabal Emmanuel.  
Dr Lancino Sylvie.  
Dr Le Goff Fabienne.

Dr Legrain Véronique.  
Dr Le Lagadec Anne.  
Dr Leclair Frederique.  
Dr Lucas Anne Sophie.  
Dr Mauze Bénédicte.  
Dr Mbomeyo Ignace.  
Dr M'Bayo Stéphane.  
Dr Mesbahy Mohamed.  
Dr Mettais Cartier Emilie.  
Dr Millet Elodie.  
Dr Minani Marc.  
Dr Ortega Nathalie.  
Dr Ouali Abdelhafid.  
Dr Pacaud Gérard.  
Dr Pintas Catherine.  
Dr Quille Loïc.  
Dr Quilliot Florent.  
Dr Rascle Catherine.  
Dr Ricatte Olivier.  
Dr Royant Maude.  
Dr Royannez-Genevey Geneviève.  
Dr Ruggieri Laurent.  
Dr Sahrane Ahmed.  
Dr Sebille Alain.  
Dr Spadari-Brizy Michel.  
Dr Sudour Stéphane.  
Dr Trétout-El-Sissy Joëlle.  
Dr Tran Jasmina.  
Dr Truze Philippe.  
Dr Van Der Henst Véronique.  
Dr Verbeke Francis.  
Dr Wagner Xavier.  
Dr Wellez Cabral Rui.